

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 79 (1943)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Message aux instituteurs suédois.* — VAUD : *Aux institutrices.* — *Ceux qui quittent.* — *Société Vaudoise de travail manuel.* — GENÈVE : *U. A. E. E. : Convocation.* — NEUCHATEL : *Traitements pendant le service actif.* — *Exposition scolaire permanente.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Berne.* — *La Radio à l'école.* — *Cours de sports d'hiver.* — G.R.E.P. — *Bibliographie.* — *Convocation.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : RICHARD BERGER : *Une théorie à rectifier ; la rose des couleurs.* — R. DOTTRENS : *L'enseignement de l'orthographe.* — V. GOY : *A propos d'un herbier pour le dessin.* — W. Z. : *Géographie pratique.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

S. L. V. — S. P. R.

Voici le texte du message qui fut envoyé à nos collègues suédois, la place nous ayant manqué pour le faire paraître à la suite des extraits des délibérations de la séance du 24 octobre (*v. Bulletin du 6 novembre*) :

Sehr geehrte Kollegen !

Die in einer gemeinsamen Konferenz vereinigten Vorstände des Schweizerischen Lehrervereins und der Société pédagogique romande sind vom Wunsche beseelt, dass nach Beendigung des Krieges die Beziehungen unter der Lehrerschaft aller Völker Europas wieder aufgenommen werden. Wir laden die schwedischen Kollegen ein, im gegebenen Zeitpunkt gemeinsam mit uns für dieses hohe Ziel der Völkerverständigung zu arbeiten.

Pour la S. P. R. le président : Dr CHARLES JUNOD.

Für den S. L. V. der Präsident : Dr. PAUL BŒSCH.

VAUD

AUX INSTITUTRICES

La réunion habituelle d'automne aura lieu le samedi 4 décembre à 15 h. 30 au Foyer féminin, rue de Bourg, Lausanne.

Nous fêterons M^{me} Pilloud, qui a donné son temps, sa peine, pendant trois ans, pour défendre au C.C. les intérêts des maîtres et des élèves. Nous désignerons sa remplaçante qui partira avec courage, pour les tâches qui nous attendent, dans les cadres de la S.P.V.

Soyez fidèles au rendez-vous ; venez exprimer votre reconnaissance à M^{me} Pilloud par une participation nombreuse, et inscrivez-vous à l'avance auprès de M^{me} Chamot, chemin du Ravin 12, Lausanne.

CEUX QUI QUITTENT

Valeyres-sous-Rances. — Brevetée en 1906, M^{me} Elisabeth Clerc fut jusqu'en 1920 à la tête de la seconde classe de La Sagne, près Sainte-

Croix, où elle laissa un bon souvenir. Nommée à Valeyres-sous-Rances, elle dirigea d'abord la classe inférieure, puis celle du degré moyen. Pour elle, l'école ne signifiait pas seulement instruction, mais surtout éducation ; elle se dévoua sans compter pour ses petits. Véritable amie de la jeune fille, elle s'intéressait à l'avenir de ses grandes de la classe de couture et elle est demeurée pour plusieurs la confidente précieuse aux jours difficiles.

Cet automne, notre collègue, toujours alerte et vaillante, prend sa retraite, entourée de l'affection et de l'estime de la population. Nous lui souhaitons encore de belles années.

E. C.

Aigle. — Après trente années d'activité féconde, M^{me} *M. Fornerod*, maîtresse d'école enfantine, prend une retraite bien méritée. Elle laisse le souvenir d'une pédagogue née : son enseignement fut toujours basé sur une étude approfondie, sur une observation directe, perspicace, bienveillante, mais ferme de l'enfant. C'est une perte pour les écoles d'Aigle, qui bénéficiaient d'une expérience continuellement enrichie.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET RÉFORMES SCOLAIRES

Cette société organise à l'Ecole normale, Lausanne, un cours de
Écriture décorative, titres et affiches

Samedi 27 novembre, à 14 h. 30 précises :

Écriture Rédis, par M. R. Berger, professeur. — Principes — exercices de majuscules et minuscules — Rédis droite et Rédis penchée. Titres et pancartes.

Samedi 4 décembre, à 14 h. 30 précises :

Écriture Rédis, par M. R. Berger, professeur. — Ornancement avec les encres de couleur. Mise en page et disposition de textes. Grosse Rédis pour pancartes.

Matériel à apporter : plumes Rédis 1 à 5, encre de Chine noire et de couleur, cahier quadrillé, papier blanc et couleur, règle métrique.

Deux autres séances auront lieu le 29 janvier (Écriture Ato) et le 5 février (Les affiches).

Finance d'inscription : un après-midi Fr. 2.— (non-membres Fr. 3.—). Les quatre après-midi, Fr. 5.— (non-membres, Fr. 8.—).

S'inscrire jusqu'au 22 novembre au président, R. Martin, avenue de Beaulieu 31, Lausanne.

GENÈVE UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES **CONVOCATION**

Chères collègues,

Nous vous convoquons pour le *mercredi 24 novembre*, à 16 h. 30, à la Taverne de Plainpalais.

Ordre du jour :

Communications du comité.

Causerie de M^{me} A. L. Conne : *L'école et la famille.*

NEUCHATEL TRAITEMENT PENDANT LE SERVICE ACTIF

On se rappelle qu'en date du 3 avril dernier (*Bulletin* N° 20), la Fédération des fonctionnaires cantonaux s'adressait pour la troisième fois au Conseil d'Etat en vue d'atténuer les réductions grevant les traitements pour le service actif accompli en temps de vacances.

En conclusion, les requérants proposaient la formule suivante qui avait l'avantage de sauvegarder le principe de la retenue tout en apportant un sensible adoucissement aux mesures de réduction :

Les traitements servis aux membres du corps enseignant pendant les vacances ne sont réduits que pour une durée égale au quart du nombre de jours de service effectués pendant la période d'activité scolaire.

Cette mesure ne devait être appliquée qu'au corps enseignant, la situation des fonctionnaires se présentant sous un autre aspect, ainsi que le démontrait la requête. Et, remarquons-le, elle aurait permis de supprimer toute retenue dans le cas assez rare, du reste, où toutes les relèves auraient coïncidé avec les vacances.

Le Conseil d'Etat a longuement étudié la question puisqu'il a fallu attendre plus de six mois pour connaître ses décisions. En date du 8 octobre 1943, il a pris, en effet, un arrêté qui stipule ce qui suit :

Article premier (alinéa 1). — Les retenues prévues par l'article premier de l'arrêté du 30 janvier 1940, concernant les traitements des titulaires de fonctions publiques pendant le service actif, ne seront opérées, dès le 15 octobre 1943, qu'à partir du 31^e jour de service actif accompli au cours d'une année.

Cette nouvelle disposition qui a au moins le mérite d'être simple et claire ne répond pas tout à fait à l'attente du corps enseignant. Elle n'en comporte pas moins un avantage appréciable sur la situation actuelle. Chaque mobilisé jouira de l'exonération de la retenue pendant un mois au maximum tandis qu'avant le 15 octobre, elle n'était suspendue que pendant vingt jours au plus pour les fonctionnaires qui n'auraient pas pu bénéficier de vacances en raison du service actif. Ce pauvre palliatif qui était pour ainsi dire inapplicable dans son intégralité a été remplacé par une mesure d'un profit plus large et moins illusoire qui nous rapproche de la solution envisagée par la « Fédération », et rappelée au début de ces lignes.

J.-ED. M.

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Service de projections. — Le Département de l'Instruction publique a chargé l'Exposition scolaire permanente de s'occuper à l'avenir du

service des projections. Au printemps, tout un déménagement s'est effectué du Château au Collège des Parcs : clichés en boîtes ou en vrac, films, appareil. Le comité s'est mis courageusement au travail ; il a fallu classer, regrouper, remettre en état les clichés détériorés, préparer des séries et meubler complètement les boîtes.

Aujourd'hui, notre remise en état est à peu près terminée et nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues que le service de projections est au point et à disposition du corps enseignant.

Nous avons actuellement 156 boîtes de dispositifs. Si, malgré le soin apporté à notre travail, nous avons, ici ou là, laissé passer un cliché fendu, nos collègues seraient aimables de nous le signaler en nous retournant la série empruntée ; nous nous empresserons de réparer ou d'échanger le dispositif défectueux.

Nous tenons également à disposition des classes deux appareils « Bol-fix Conférencier ». L'un d'eux est doté d'un transformateur ; on pourra donc utiliser ces petits appareils dans toutes les localités du canton, que le voltage soit 125 ou à 220.

Nous possédons pour la projection par Bol-fix 57 bandes contenant chacune une trentaine de vues fixes. Ces films de 35 mm. peuvent, naturellement, être employés avec les épidiascopes modernes pourvus du dispositif spécial pour ce genre de projections.

Si notre E.S.P. s'est chargée d'un nouveau et important travail, elle s'est enrichie de très belles collections et nous sommes certains que nos collègues vont en user largement, maintenant qu'une remise en état complète a été effectuée.

La liste des films et boîtes de clichés mis à disposition des classes a été multipliée et sera remise, par l'intermédiaire des présidents de section de chaque district, à tous les collèges, à raison d'un exemplaire par bâtiment. Nous prions instamment un collègue de prendre soin de cette liste et de la tenir à disposition du corps enseignant.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Berne. — *Election et réélection.* — Le 11 novembre 1941, quelque 300 instituteurs jurassiens, réunis en congrès à Delémont, après de vibrantes discussions, votèrent la résolution suivante :

« L'assemblée invite le Comité cantonal de la Société des instituteurs bernois à étudier une modification de la loi scolaire du canton de Berne du 6 mai 1894, modification relative : a) au mode d'élection des instituteurs ; b) à la réélection tacite ; c) aux mutations ; d) à la mise à la retraite anticipée. »

On sait que le corps enseignant bernois est nommé et renommé périodiquement par les assemblées de communes. Ce mode de faire

entraîne de graves inconvénients et oblige souvent le candidat à des manœuvres électorales indignes de sa profession. Dans maintes localités, paraît-il, il n'y a plus qu'une caricature de la démocratie et les procédés employés parfois en l'occurrence font douter des bienfaits du suffrage universel. Un conseil scolaire, à l'instar de celui que possèdent d'autres cantons (Vaud : commission scolaire et municipalité réunies), pourrait fort bien procéder à l'élection du corps enseignant. Quant à sa réélection, ne pourrait-elle pas être tacite comme pour les ecclésiastiques et les autorités de districts ?

Le congrès de Delémont désirait en outre la création d'un système de mutations obligeant les jeunes instituteurs à fonctionner au début dans les classes des hameaux et villages écartés, permettant ainsi aux « vieux » de quitter, pour la fin de leur carrière, ces lieux perdus.

Le Comité cantonal consulta les sections de l'ensemble du canton. Sur 33, seulement 18 se sont occupées de la question ; parmi celles-ci, 11 se sont prononcées contre son examen par le Comité central et 7 pour. Quatre des sections rejectantes estiment cependant que la question pourrait être reprise après la guerre ; 6 pensent que seul le problème de la réélection devrait être retenu.

Le comité présenta son rapport à l'assemblée des délégués le 19 juin dernier, proposant d'accepter le point *b*, et de repousser les points *a*, *c* et *d*. Longue fut la discussion qui suivit, au cours de laquelle les Jurassiens défendirent leur point de vue avec véhémence. Ils citèrent, sur les mœurs électorales dans certaines communes, des faits qui provoquèrent une véritable sensation dans l'assemblée et ébranlèrent les convictions de plus d'un : les collègues de l'ancien canton compriront les raisons qui incitaient les Jurassiens à demander une réforme dans le mode d'élection.

Une proposition jurassienne fut admise : « Toute la question sera examinée encore une fois par le Comité cantonal, puis soumise aux sections. Le Comité cantonal fera ensuite rapport à l'assemblée des délégués de l'année prochaine. »

Le Comité cantonal nomma une commission jurassienne chargée de lui fournir un rapport. Réunie à Delémont le 11 septembre dernier, elle conclut son étude par quelques propositions ainsi résumées :

« La commission

» ... demande que le Comité cantonal et le secrétaire central poursuivent énergiquement les travaux concernant la réalisation de la réélection tacite et l'abaissement de la limite d'âge pour mise à la retraite;

» reconnaît que les revendications jurassiennes concernant la réforme du mode de nomination des instituteurs et les mutations sont des postulats à longue échéance dont la discussion serait actuellement inopportune. La Commission, toutefois, demande au Comité cantonal de ne pas

perdre ces questions de vue et de constituer un dossier dont la documentation pourrait être fournie par les sections et les membres. Cette documentation comprendrait des rapports au sujet des élections dans lesquelles le mode actuel de nomination a donné lieu à des abus. La section de Porrentruy a voté le principe de la nomination d'une commission chargée d'enquêter lors de cas de ce genre. Ce mode de faire pourrait être généralisé dans tout le canton. Eventuellement, les comités de section pourraient enquêter eux-mêmes. Les auteurs de ces rapports confidentiels d'enquêtes devraient naturellement être assurés de la discrétion la plus absolue.

» La SIB se doit d'empêcher par tous les moyens le renouvellement d'abus du genre de ceux qui ont soulevé la réprobation de l'assemblée des délégués. Ces pratiques sapent la foi que nous avons en la démocratie et font souhaiter une réforme radicale du mode de nomination. Nous voulons croire toutefois que la *réforme des mœurs électorales* serait suffisante. La commission propose en conséquence au Comité cantonal :

- » a) de demander aux conférenciers qui vont chaque année dans les Ecoles normales, d'insister sur la manière de se comporter lors de postulations ;
- » b) de demander aux comités de section d'intervenir auprès des candidats pour qu'ils n'usent pas, lors de leur nomination, de procédés indignes de notre qualité d'éducateurs ;
- » c) de rappeler de temps à autre que le paiement de « tournées » dans les établissements publics et de pots-de-vin est un moyen de nomination indigne, et que si aucun des candidats n'usait de ce procédé, les électeurs seraient contraints de s'en passer ;
- » d) d'introduire dans nos statuts un article prévoyant l'exclusion de notre Société des membres qui auraient eu recours à ces méthodes, que ce soit directement ou indirectement. »

Au Comité cantonal maintenant de se prononcer. Ces « propositions sont un modeste essai de réforme, dans le cadre des droits démocratiques, de cette prérogative qu'ont les communes de nommer leur *régent*. »

(D'après *L'Ecole bernoise*.)

LA RADIO A L'ÉCOLE

Les émissions radio-scolaires ont repris régulièrement chaque mercredi à 10 h. 10.

A propos des *Feuilles de documentation* il y a lieu de rappeler que le **service gratuit** ne se fait dorénavant qu'aux membres du corps enseignant qui ont exprimé ou confirmé par écrit au Département de l'instruction publique de leur canton le désir de recevoir régulièrement cette publication.

Les élèves peuvent s'abonner en tout temps. L'abonnement annuel donne droit, pour 0 fr. 75, aux trois bulletins qui paraîtront dans les 12 mois qui suivent la date à laquelle est contracté l'abonnement.

On peut aussi, en s'abonnant, demander à recevoir le numéro précédent. Il suffit de l'indiquer au dos du chèque postal I 8502, *La Radio à l'Ecole*, Genève, en précisant, par exemple, sous la forme « dès le n° 26 ». Les numéros précédents sont épuisés.

Il va sans dire que la vente au numéro continue au prix de 0 fr. 30 le numéro. Mais seuls les abonnés peuvent participer aux concours.

Les maîtres ont tout intérêt à recommander à leurs enfants de s'abonner aux *Feuilles de documentation*.

COURS DE SPORTS D'HIVER

La S.S.M.G. organise du 27 au 31 décembre 1943 les cours suivants :

Cours de ski :

1. Pour institutrices, à Villars.
2. Pour instituteurs, à Bretaye.
3. Pour le personnel enseignant jurassien, à St-Imier.
4. Cours spécial pour la préparation du brevet d'instructeur, à Flumserberge, du 26 au 31 décembre. Les examens auront très probablement lieu les 1^{er} et 2 janvier 1944.

Ce cours pour institutrices et instituteurs est réservé aux candidats spécialement qualifiés.

Cours de patinage :

Pour institutrices et instituteurs, à Lausanne.

Seules les inscriptions des membres du corps enseignant qui ont l'occasion d'enseigner le ski ou le patinage à leurs élèves seront prises en considération. La préférence sera donnée à ceux qui suivent nos cours d'été. Les inscriptions doivent être accompagnées d'une attestation des autorités scolaires locales certifiant que l'enseignement du ski ou du patinage se donne régulièrement.

On pourra pour les cours de ski et dans des cas particuliers admettre des débutants.

Indemnités : 5 indemnités journalières de Fr. 5.—, 5 indemnités de nuit de Fr. 3.—, et le remboursement des frais de voyage III^e classe, trajet le plus direct.

Cours sans subventions :

Wengen, cours de ski.

Finance du cours : membre de la S.S.M.G., Fr. 13.—, non membre Fr. 18.—.

Toutes les inscriptions doivent être envoyées jusqu'au 20 novembre 1943, à M. F. Müllener, inspecteur de gymnastique, Zollikofen.

G. R. E. P.
CONVOCATION

Assemblée générale à Lausanne

Samedi 20 novembre, 14 h. 30, Salle des Vignerons, Buffet de la gare, 2^e étage (entrée buffet II^e).

Ordre du jour :

1. a) *Allons-nous vers une école de raison, d'action ou de passion ?* Conférence de M. P. Rossello, professeur à Genève. — b) *Une réponse suisse*, par William Perret, instituteur à Neuchâtel.
2. *Discussion et pause.*
3. Communications : a) *Les leçons pratiques*, par A. Willi, instituteur, Eysin. — b) *Travaux manuels et réformes scolaires*, par R. Martin, instituteur, Lausanne.
4. *Constitution du G.R.E.P.* Buts, statuts, cotisation, comités, programme d'activité, divers.
5. *Souper en commun ou par groupes et soirée familiale.*

« Augmenter la valeur éducative de l'enseignement » nécessite un étroit contact entre les éducateurs. Aujourd'hui plus que jamais l'union des efforts s'impose ; l'isolement est une faute, il favorise le découragement de tous. Votre présence à Lausanne constitue un acte de solidarité dont nous vous sommes d'avance reconnaissant.

BIBLIOGRAPHIE

La Société romande des Lectures populaires publie cet automne deux volumes bien différents l'un de l'autre, mais tous les deux pleins de suc et de charme : **Le livre de Blaise**, où le lecteur retrouvera avec joie la verve gamine et toute la finesse de sentiment et de pensée de Monnier, l'écrivain genevois, et **Barthli**, une autre histoire de *Jérémias Gotthelf*, qui nous transporte en plein pays bernois.

On peut devenir membre de la société en payant une cotisation annuelle de Fr. 2.— au minimum. En ajoutant Fr. 3.— (prix de faveur) les membres de la société reçoivent les publications qui paraissent dans le cours de l'année.

1. Pour les cotisations et les abonnements, s'adresser au Secrétariat administratif, avenue de Beaumont 7, à Lausanne.
2. Pour la vente, s'adresser à « Pro Juventute », rue de Bourg 8, à Lausanne.

CONVOCATION

Vaud. — *Yverdon-Grandson.* — Gymnastique, leçon commune, Dames et Messieurs, vendredi 19 novembre, 17 h., nouvelle Halle.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UNE THÉORIE À RECTIFIER : LA ROSE DES COULEURS

La discussion qui vient de se dérouler dans les organes du corps enseignant tessinois montre quelles idées fausses on se fait encore sur la théorie des couleurs, même chez les artistes de profession. En Suisse romande aussi, la plupart des maîtres continuent à enseigner d'après le système périmé des *trois couleurs fondamentales*, parce que c'est lui qu'on trouve dans les manuels officiels de dessin. Il est temps de corriger cet ensemble d'erreurs à la lumière des dernières découvertes de la physique moderne. Dans les écoles de la Suisse allemande, c'est chose faite depuis longtemps, grâce à l'influence du grand savant allemand Wilhelm Ostwald.

Aucune raison ne nous oblige à maintenir l'ancienne conception dans notre enseignement du dessin si ce n'est la routine, mais cette raison ne me paraît pas suffisante.

D'après le *Guide méthodique vaudois* et plusieurs manuels français de la même époque tels que *Composition décorative*, de Gauthier, et *Nouvelle méthode de décoration*, de Grand'Aigle, il y aurait 3 couleurs primaires, *le jaune*, *le bleu* et *le rouge*, d'où seraient issues par combinaison 3 couleurs secondaires : *le vert*, *le violet* et *l'orangé*. Cette théorie fut créée en 1839 par Chevreul pour « corriger » celle de Newton fort en vogue à cette époque. Newton, en admettant l'indigo à côté des six précédentes, avait décidé qu'il existait *sept couleurs principales* comme il existe sept notes en musique ! Ce n'était pas la première fois, du reste, que cette manie de l'analogie faisait commettre aux savants des erreurs qu'à cause de l'autorité attachée à leur nom on a eu beaucoup de peine à corriger plus tard.

Bref, Chevreul imagina de figurer les rapports entre les couleurs au moyen d'une *rose des couleurs* à 6 pointes dans laquelle les 3 couleurs fondamentales occupent 3 pointes en triangle et les 3 couleurs secondaires les 3 pointes intermédiaires. Les couleurs placées en face l'une de l'autre sont appelées *complémentaires* parce que, mélangées, elles se « complètent » pour redonner le blanc (pratiquement on n'obtient que du gris parce que les couleurs ne sont jamais pures). Ainsi le vert serait la complémentaire du rouge, l'orangé celle du bleu et le violet celle du jaune.

Cette rose des couleurs à 3 fondamentales fut reprise et popularisée par Charles Blanc dans sa fameuse *Grammaire des arts du dessin*, parue en 1867, et après lui par les auteurs de manuels de tous les pays, au point qu'elle constitue un dogme, un dogme que toutes les recherches

menées à bien depuis 40 ans par la science n'ont pas encore réussi à détruire dans l'esprit du public.

D'après le système Chevreul-Blanc, le *vert* serait une couleur secondaire résultant de la combinaison du jaune et du bleu. Cela est juste, ou du moins *semble* être juste quand il s'agit de *colorants* (pigments, poudres sèches ou délayées), mais l'optique, comme l'a démontré le physicien Plateau, ne confirme pas cette théorie qui provient d'une fausse interprétation.

Prenons trois disques de carton et divisons-les en secteurs égaux en nombre quelconque pair. Peignons les secteurs du 1^{er} disque alternativement en jaune et en rouge aussi purs que possible, ceux du 2^{me} en rouge et en bleu et ceux du 3^{me} en jaune et en bleu. En faisant tourner le 1^{er} disque très rapidement nous voyons en effet apparaître de l'*orangé* ; avec le 2^{me} nous obtenons sans peine du *violet*, mais le 3^{me} au lieu de nous donner le *vert* promis par Chevreul nous offre du... *blanc* (ou plus exactement du gris à cause de l'impureté des couleurs commerciales). Ce qui prouve que le bleu et le jaune sont des *complémentaires* et devraient se trouver en face l'une de l'autre dans la rose des couleurs. Avec le jaune et le bleu il est impossible d'obtenir *optiquement* du vert lequel, loin d'être une couleur secondaire, doit prendre place parmi les couleurs fondamentales ; et l'*orangé* n'est pas la complémentaire du bleu, puisque c'est le jaune !

En réalité l'*orangé* est la complémentaire du *vert-bleu*, le *violet* du *vert-jaune*, le *rouge* du *vert* et le *bleu* du *jaune*, ce qu'il est facile de vérifier par le procédé des disques colorés utilisés en physique. On ne saura jamais combien de décorateurs, de peintres, de pédagogues et d'élèves ont été induits en erreur par Chevreul qui avait pourtant eu, plus que tout autre, le temps de vérifier ses propres théories, puisqu'il mourut plus que centenaire !

Mais j'entends l'objection : Pourtant, quand on mélange le bleu et le jaune d'une boîte de couleurs on obtient du vert. Comment expliquez-vous cette différence entre les combinaisons optiques et matérielles.

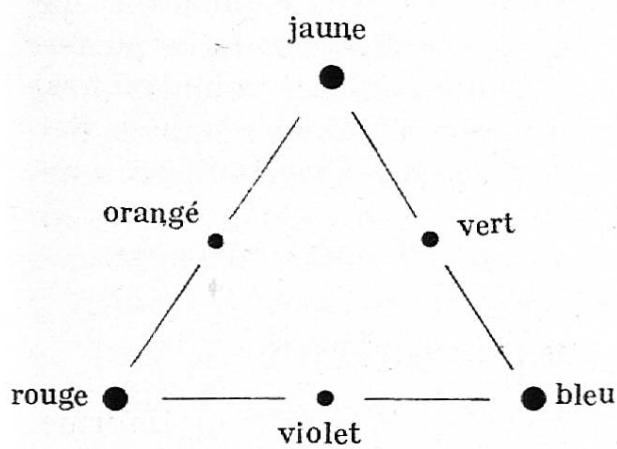
L'explication n'a pas été facile à trouver. Déjà avant 1840 Plateau avait signalé ces divergences de résultats entre les mélanges optiques et les mélanges de colorants, mais cette constatation n'empêcha nullement la rose de Chevreul de faire la loi longtemps encore après la mort de celui-ci ; jusqu'au jour où des chercheurs tels que Rosenstiehl, Forichon, Young, Ostwald, etc., après avoir étudié patiemment la science des couleurs, déterminèrent exactement les complémentaires telles que nous les indiquons plus haut.

Enfin, les chimistes finirent par découvrir la vérité : Nos colorants ne sont pas purs, les jaunes et les bleus livrés par le commerce, et surtout

les couleurs utilisées, sont « parasitées » de verts qu'on ne voit pas, masqués qu'ils sont par la couleur principale. Quand on mélange ces colorants, le jaune et le bleu, qui sont en réalité des couleurs complémentaires, donnent du blanc, et les verts contenus dans ces deux colorants alors apparaissent. Ainsi tout s'explique ! La chimie et la physique arrivent aux mêmes conclusions. Les divergences entre les mélanges optiques décelés par les disques colorés et les mélanges matériels de colorants n'ont plus rien d'anormal.

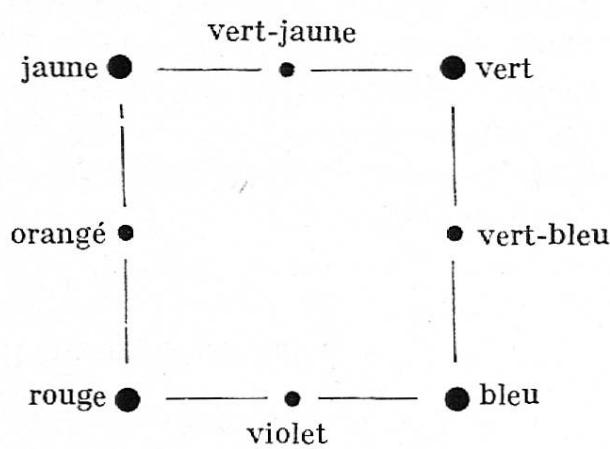
D'autres constatations, encore obscures autrefois, ont aussi trouvé leur explication, trop longue à exposer ici. Je renvoie le lecteur que ces questions intéressent aux revues *l'Amour de l'Art*, de juin 1921, et *Sciences et Voyages*, de 1934.

Ce qu'il faut retenir en premier lieu de ces recherches c'est que le vert n'est pas une couleur secondaire, mais une couleur primaire que nos colorants bleus et jaunes seraient incapables de créer s'ils étaient vraiment purs.



Ancienne rose des couleurs
à 3 fondamentales.

(Les couleurs complémentaires, placées l'une en face de l'autre, sont inexactes, excepté le rouge et le vert.)



Nouvelle rose des couleurs
à 4 fondamentales.

(Les couleurs complémentaires sont toutes exactement placées l'une en face de l'autre.)

Remarquons en passant que de lui-même l'enfant considère le vert comme une couleur fondamentale au même titre que le jaune, le bleu et le rouge, et il est toujours étonné d'apprendre qu'il résulte d'une « combinaison » entre le bleu et le jaune. Sans qu'on s'en doute, l'enfant avait raison contre nos savants du siècle passé !

En redonnant au vert sa place de couleur primaire on est obligé de modifier la rose des couleurs qui comprend désormais 4 fondamentales disposées en carré et entre lesquelles se placent les 4 couleurs secondaires. Et, chose extraordinaire, avec cette disposition les couleurs complémentaires déterminées durant ces 40 dernières années se trouvent

presque exactement en face l'une de l'autre. La concordance devient parfaite si l'on adopte comme vert fondamental un vert *légèrement* nuancé de bleu, en l'espèce le vert *émeraude*. Ce détail, qui n'a de valeur que pour les professionnels, décorateurs ou artistes-peintres, peut être négligé à l'école. Au surplus, on trouve aujourd'hui dans le commerce des *boussoles des couleurs* (par exemple celle d'Ostwald en Allemagne et celle du Major Tanner en Suisse) qui permettent de trouver exactement les harmoniques et qui sont toutes basées sur la rose à 4 fondamentales.

Maintenant que la cause est entendue et tous nos savants d'accord, il nous paraît urgent de corriger les notions fausses que nous inculquons à nos élèves depuis plus de 30 ans. Il faut remplacer l'ancienne rose par la nouvelle et cesser de leur indiquer comme complémentaires des couleurs qui ne l'ont jamais été, ce qui leur permettra de trouver les véritables *harmonies de contraste* utilisées en décoration.

On peut naturellement continuer à leur enseigner comment on obtient *pratiquement* du vert, par mélange *matériel* de jaunes et de bleus, à condition de leur donner la véritable explication de ce phénomène. Cette explication, comme nous l'avons constaté maintes fois, est comprise d'emblée de tous les élèves, surtout si on l'appuie par l'expérience des disques rotatifs colorés qui les intéresse toujours prodigieusement.

RICHARD BERGER.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ORTHOGRAPHE

Une des plus grandes difficultés auxquelles se heurte la réforme de l'enseignement du français est celle de l'orthographe car la dictée continue à être considérée, dans la plupart de nos classes, comme le moyen par excellence. Et pourtant l'expérience prouve la vérité de cette affirmation de M. Charles Bally : « La dictée orthographique est un moyen idéal de stériliser un enseignement d'où dépend toute la vie de l'esprit. »

Il faudra, sans doute, longtemps encore, lutter pour faire admettre cette vérité d'évidence que l'apprentissage de l'orthographe par la dictée absorbe la plus grande partie des efforts de l'enfant et du maître sans que ces efforts soient suivis d'un rendement suffisant. Il conviendrait d'opérer, dans ce domaine, le même redressement qui s'opère graduellement dans celui de la lecture. Pendant des années, l'école a borné sa tâche à apprendre aux enfants à lire correctement à haute voix. Depuis peu, on s'est avisé qu'à côté du mécanisme si utile, si parfait soit-il, devait intervenir la compréhension, infiniment plus nécessaire. On pratique maintenant la lecture silencieuse, à côté de la lecture

expliquée, ce qui permet au maître de s'assurer que l'enfant possède non seulement une technique utile à son développement intellectuel, mais qu'il comprend ce qu'il lit. Il en va de même pour l'orthographe : ce qui importe, ce n'est pas d'écrire sans faute une dictée, exercice purement scolaire, mais d'écrire correctement quand on rédige, ce qui est bien différent.

Faut-il insister encore sur l'erreur d'utiliser la dictée comme moyen d'enseignement ? Lorsque ayant dicté un texte à une classe, nous constatons que deux élèves A et B totalisent chacun 10 fautes, nous avons une tendance toute naturelle à évaluer leur travail de la même manière et à les mettre sur pied d'égalité. Or, l'un d'eux a pu commettre une majorité de fautes d'orthographe d'usage, l'autre une majorité de fautes d'orthographe de règle et leurs deux cas s'opposent nettement ; leur traitement aussi. L'un peut être un garçon, l'autre une fille ; le cas de la fille est beaucoup plus mauvais que celui du garçon parce que toutes les enquêtes faites sur l'orthographe ont montré qu'à tous les âges les fillettes font moins de fautes que les garçons : les deux élèves comparés à leurs camarades de même sexe ne se situent pas au même point dans le classement.

Quand on parle d'orthographe, il faut avoir en vue la correction du langage écrit. Il importe avant toute chose que le maître s'impose un certain nombre de règles et d'obligations dont il ne doit jamais se départir au cours de son enseignement. Ces règles sont vieilles comme le monde. Il n'est pas mauvais cependant de les rappeler :

1. Tout ce qui doit être écrit doit avoir été préalablement vu, lu et copié. On se souviendra des judicieuses remarques de Jules Payot sur l'utilisation des mémoires visuelle, auditive et motrice.
2. Tout ce qui doit être écrit doit d'abord être correctement prononcé ; non pas nécessairement épelé, mais nettement articulé.
3. On apprend l'orthographe par l'exercice et non par la mémorisation de règles : ce sont des habitudes, des souvenirs graphiques, des associations d'idées qu'il faut accumuler et entretenir, non des « trucs » mnémotechniques, dont l'utilité est fort contestable parce qu'ils vont, la plupart du temps, à l'encontre de la compréhension et d'un effort intelligent.
4. Il faut se garder de cette déformation professionnelle inconsciente que j'appelle *la politique du résultat immédiat* : aujourd'hui apprendre, demain réciter. Un mot appris ou écrit une fois, une règle démontrée ou appliquée une fois n'est pas nécessairement acquise, loin de là. Il faut multiplier les répétitions et les associations.

Voici maintenant un certain nombre d'idées dont la pratique a montré le bien-fondé :

1. *Le cahier d'exemples.*

Nous savons tous que les enfants connaissent les règles de l'orthographe et de la grammaire sur le bout du doigt mais qu'ils sont souvent incapables de les appliquer judicieusement. Cela tient en bonne partie au fait que nous enseignons certaines règles beaucoup trop tôt ; à un âge où le mécanisme mental de l'enfant n'est pas à même de les assimiler. C'est le cas, par exemple, pour les règles du participe passé. Il faut habituer l'enfant au travail qu'inconsciemment, nous faisons nous-mêmes lorsque nous écrivons et que nous nous trouvons devant un cas épineux (cette attitude est consciente quand nous écrivons ou parlons une langue étrangère). Nous « accrochons » le cas qui nous préoccupe à un exemple précis que nous avons en mémoire et pour lequel nous n'avons aucune hésitation. Nous mettons en jeu une association d'idées vivante, non la mémoire abstraite. C'est ce mode de faire auquel il faut entraîner les élèves. Nous l'appliquons à l'école du Mail depuis quelques années. Il nous a donné d'excellents résultats : chaque enfant a un *cahier d'exemples* dans lequel il collectionne telles phrases contenant des graphies qui se confondent facilement ou des exemples d'application de règles orthographiques : par exemple, en haut d'une page : *a* et en haut de la page en regard : *à* ; page suivante : *ses — ces, ou — où*, ou bien, exemples d'accord d'adjectifs, de verbes, de participes passés, etc.. L'enfant relève sous contrôle divers exemples qu'il rencontre dans ses travaux : dictées, compositions, lectures, etc. (suivant le cas 5, 10, 20) ; de temps en temps, il les relit. Il arrive un moment où deux exemples conjoints, différents pour chacun, se fixent dans l'esprit. Ils serviront dorénavant de « point d'accrochage ». La difficulté est surmontée.

(*A suivre.*)

R. DOTTRENS.

A PROPOS D'UN HERBIER POUR LE DESSIN

Je souscris pleinement à ce qu'a dit M. Berger (voir *Educateur*, N° 35) au sujet d'un herbier pour le dessin, pour la bonne raison que j'emploie ce procédé avec profit depuis longtemps déjà.

Pour compléter, j'ajouterai les remarques suivantes. Certaines fleurs, comme la tulipe, la rose, la campanule, etc., ne se prêtent pas à la mise sous presse sans une déformation choquante. Les présenter alors fraîches dans un vase ou collées sur un carton au moyen de bandlettes de toile collante ; 3 ou 4 spécimens suffisent pour la classe.

S'il s'agit de grands rameaux tels que le marronnier, le platane, le chêne, le hêtre, etc., il suffit d'en choisir judicieusement quelques exemplaires, les mettre sous presse et les fixer sur des cartons comme indiqué ci-dessus. On peut les suspendre au porte-carte, au mur ou les appuyer

contre le tableau noir. Je répète que quelques exemplaires suffisent pour la classe. On évite ainsi les razzias dans les halliers communaux.

Si l'on veut dessiner un bouquet, il n'est plus question de le mettre sous presse et pour cause. Le placer dans un vase avec de l'eau afin de maintenir les plantes fraîches le plus longtemps possible. Placer le vase bien en vue, soit suspendu au porte-carte au moyen d'une ficelle ou posé assez haut sur une caisse ou un tabouret. On peut disposer ainsi deux ou trois bouquets à peu près semblables pour la classe entière.

Il n'est pas nécessaire de dessiner le bouquet en entier, mais laisser les élèves choisir ce qui leur convient, ce qui se présente le mieux à chacun d'eux ou ce qui les intéresse particulièrement.

Si l'on veut dessiner des plantes hors saison et dans leurs formes intégrales, on peut collectionner celles dont la dessication n'altère pas la forme et souvent très peu la couleur comme les carlines, les chardons, les coquerets, les immortelles, etc.

On trouve aussi des fleurs artificielles, très bien faites, malheureusement assez chères, mais qui durent indéfiniment et qui peuvent être utilisées avec profit.

Enfin, il reste encore la copie (sans décalquage, bien entendu) d'après de bonnes gravures : séries de cartes postales de Zeltner et Fils, par exemple ou d'autres.

V. Goy.

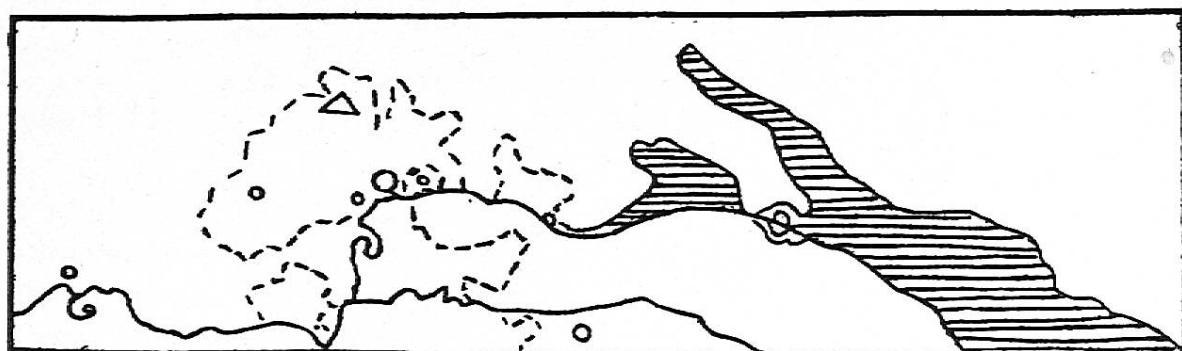
GÉOGRAPHIE PRATIQUE

Le territoire de Stein, *en amont* de Schaffhouse, est *enclavé* entre la Thurgovie et le Pays de Bade.

Busingen, *en aval* de Stein, est une *enclave* allemande.

Vernand est une enclave lausannoise au N. de Romanel.

Campione est une enclave italienne dans le Tessin.



Exercice : Je montre ces enclaves ; je désigne et montre une enclave vaudoise, genevoise, fribourgeoise, soleuroise, et une deuxième enclave schaffhousoise.

J'emploie les expressions *en aval*, *en amont*, en parlant de Martigny et St-Maurice, Disentis et Coire, Baden et Zurich, Soleure et Olten, Thoune et Berne.

W. Z.

TEXTE LITTÉRAIRE L'HOMME AUX HERBES

On l'appelait tantôt le *médecin*, tantôt l'*homme aux herbes*. Il guérisait le plus souvent avec le suc des plantes. Quand il allait d'un village à l'autre, il portait deux musettes, l'une pleine d'herbes qu'il ramassait le long du chemin ; l'autre, de flacons aux couleurs diverses qui contenait de la santé pour les gens et les bêtes...

Il vivait à l'écart du monde et personne n'a jamais su comment. Qui le nourrissait ? Il ne possédait ni champ, ni pré, ni vigne. Pas une chèvre dans l'écurie en ruine ; pas une pomme de terre, ni un bout de fromage, dans sa cave. Les toiles d'araignée remplissaient le galetas. Son fenil abritait les herbes et les armoires ne contenait que des remèdes.

Il devait connaître des racines assez fortes pour maintenir la vie dans le corps sans nourriture. Mais ce secret, comme bien d'autres, il ne l'a jamais dit à personne.

On le voyait arriver de très bonne heure, le jeudi de chaque semaine. Il fallait l'attendre sur le chemin et parfois, ils étaient cinq ou six à le guetter. On reconnaissait de loin sa silhouette unique. Eté comme hiver, il portait une pèlerine noire qui le faisait ressembler à un moine. Sa barbe jaunâtre se détachait fortement sur l'habit sombre et ressemblait à une poignée de paille de seigle. On remarquait aussi le long bâton ferré qui lui servait d'outil pour déterrer les gentianes dans la montagne et les fougères dans les fentes des rochers.

Au fur et à mesure qu'il s'approchait, on baissait un peu la tête, car il n'aimait pas à être regardé.

(*Tribune de Genève.*)

M. ZERMATTE.

LES LIVRES

La foudre sur la maison, par Benjamin Vallotton. Librairie F. Rouge, éditeur.

Dans son dernier livre, M. Vallotton nous avait conduits dans un coin de la France blessée. *La foudre sur la maison* nous ramène en notre bon pays de Vaud. Mais c'est encore la guerre qui est le meneur de jeu. Elle ramène au berçail les enfants que la vie avait disséminés dans le monde et les gardiens du foyer s'efforcent de sauver ce qui peut être sauvé ; car il semble que certains ne puissent plus l'être, gâtés qu'ils ont été par la vie d'ailleurs. Telle cette fille qui rentre des Russies imprégnée du virus bolchéviste !

Les lecteurs de M. Vallotton retrouveront dans ce volume les qualités qu'ils aiment chez leur auteur favori.

ALB. R.



TOUTE LA NOUVEAUTÉ

Bonnard
et Cie. S.A.

LAUSANNE
Place St-François



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galeries du Commerce (magasin)
près place St-François, Lausanne

Prêts de livres sur place
Envois postaux
Renseignements gratuits



«Winterthur» Société d'Assurance sur la Vie

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande.



Collectionneurs, demandez le nouveau prix-courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse contre 50 ct. versés au compte de chèques postaux II 1336.

Ed. S. ESTOPPEY

9, PLACE St-FRANÇOIS, LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910.

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres.

Les cours

VIE ET FOYER

intéressent toutes les jeunes filles, répondent à leurs aspirations, tiennent compte des rares loisirs de celles qui exercent une profession.

Ecrire à Mme Chevalier, anc. dir. fond. d'Auxilia, 10, Ch. du Languedoc, Lausanne

Abonnez-vous à l'un des Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

NEUCHATEL

VEVEY

MONTREUX

BERNE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de Lecture ci-dessus indiqués.

“Je ne pourrais plus m'en passer...!”



+ICHA
Fr. 180.-

Poids 3 kg. 750
Produit Paillard

HERMES
Baby

la petite machine portative

“Je ne pourrais plus m'en passer...!” nous disent de nombreux membres du corps enseignant qui apprécient les multiples services que leur rend quotidiennement l'HERMES BABY.

L M Campiche S A

3, RUE PÉPINET

LAUSANNE

M. P. Fink, inst.

Bruckfeldstr. 15

B E R N E

J. A. — Lausanne

Ouvrages pour la Jeunesse

De 8 à 10 ans.

ANDERSEN :	Contes	Fr. 3.50
CHAUVEAU :	Histoire d'animaux	» 3.50
COLLODI :	Aventures de Pinocchio	» 3.50
CORBAZ :	Cœurs d'enfants et cœurs de bêtes	» 4.—
—	Au grand air	» 3.—
CORNAZ :	Nouveaux amis	» 3.—
UCHET-ALBARET :	Le beau château	» 3.—
DUCLAIR :	Et... voici des contes	» 4.—
FREITAG :	La maison verte	» 4.—
MESTRAL COMBREMONT :	Zaza	» 4.—
PERRAULT :	Contes de ma Mère l'Oye	» 3.50

De 10 à 12 ans.

DE AMICIS :	Grands cœurs !	» 3.50
COOPER :	Le dernier des Mohicans	» 4.—
FOË :	Robinson Crusoé	» 4.—
GAGNEBIN-MAURER :	Le dessus du panier	» 3.—
GASK :	Histoires de chiens	» 3.50
SEWELL :	Prince noir	» 3.50
SWIFT :	Voyage de Gulliver	» 3.—
TETZNER :	Giorgio, le petit Tessinois	» 5.—
WOOD :	A la recherche du Grand Lama	» 4.—
WYSS :	Le Robinson suisse	» 3.50

De 13 à 16 ans.

ACKERMANN :	L'Appel des nuages	» 7.50
BRUNNER :	Vigi le solitaire	» 5.—
BUCKLEY :	Les enfants de l'aurore	» 3.50
—	Légendes de la Grèce antique	» 3.50
BUTTS :	Au temps des chevaliers	» 3.50
—	Contes du moyen âge	» 3.50
CERVANTES :	Le trésor des Nibelungs	» 4.—
CLERC :	Don Quichotte	» 4.—
DICKENS :	Le secret de la porte de fer	» 5.—
—	L'enfance de David Copperfield	» 4.50
FARRAR :	Olivier Twist	» 4.50
MACLEOD :	Saint-Winifred	» 4.—
—	Le songe d'une nuit d'été	» 3.50
REYNOLD :	Le marchand de Venise	» 3.50
SCOTT :	Contes et légendes de la Suisse héroïque	» 4.—
DE VILLEROY :	Ivanhoë	» 3.50
	Louis Pasteur	» 3.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne — Bâle

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

LAUSANNE, 20 novembre 1943

LXXIX^e année — N^o 41

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



Hôtel de l'Ours LAUSANNE

recommande ses chambres,
eau chaude et froide toute
la semaine.

*Grandes et petites salles
pour Sociétés.*

PRIX RAISONNABLES

INSTITUTEURS !

recommandez à vos élèves, pour qui l'allemand est une pierre d'achoppement,
de suivre nos cours de perfectionnement ou cours de vacances et pour
les élèves qui quittent l'école, un cours de diplôme. Notre école
organise également des

COURS POUR ÉDUCATEURS

25 % de réduction sur les tarifs ordinaires. Renseignez-vous sans engagement.

ÉCOLE RUEGG

COURS DU JOUR - COURS DU SOIR

2, Place Bel-Air, 2
LAUSANNE
Téléphone 323 00

Empaillage de tous les ani- maux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



POUR TOUT ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.
PUBLICITAS Rue Centrale, 15
LAUSANNE